Mme Baty, née Stéphanie Herry, à l'angle des rues Jules-Guesde et « Ma Campagne ».

Voici la version de la cabaretière :

« Une jeune fille inconnue, dit-elle, se présente. Elle souffre. Elle dit être torturée de coliques ». Mue par un sentiment humain très compréhensible, Mme Baty la réconforte ou tente de la réconforter. Un cordial, des boissons chaudes sont sans effet. La jeune fille, dont la douleur augmente, fait pitié. Mme Baty veut aller chercher un docteur. Il en est à proximité. Mlle Dujardin s'y refuse. Et on se décide, à la demande de Mlle Dujardin, à faire venir un taxi. Le temps passe. Pas de taxi au garage Deroubaix. Alors, en attendant qu'on en envoie un, la blessée est conduite dans une chambre, où on l'étend sur un lit.

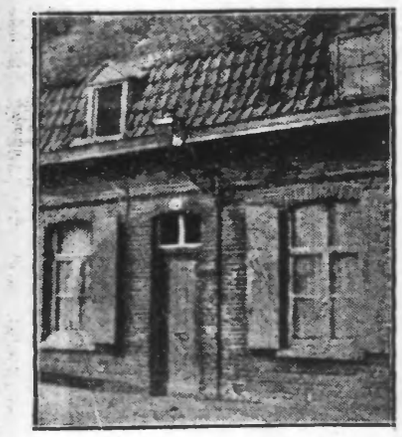

LA MAISON DE LA VICTIME

Vers 18 h. 15, enfin, voilà un taxi. Il est conduit par le chauffeur Deracinois. On y place Mlle Dujardin. Par un sentiment d'humanité qui frise le dévouement, Mme Baty prend place dans la voiture, à côté de la malade, et l'accompagne jusqu'à son domicile, 54, rue du Point-Central, à Tourcoing. C'est un cadavre qui y arrive, car Mlle Dujardin a succombé en chemin.

DES RUMEURS

Mlle Dujardin habitait Tourcoing. Elle travaillait, ainsi que nous l'avons dit, en qualité de chef du courrier, à la filature de la Redoute, Rue Blanchemaille, 59, dans les bureaux de cette importante firme, elle commandait, malgré son jeune âge — elle avait à peine 22 ans — à plus de cent employées. Son avancement avait été rapide. Il était peut-être dû à d'exceptionnelles qualités. Mlle Dujardin avait peut-être été favorisée. Une chose est certaine : elle était fiancée. C'est sur cette piste que M. Sabatier, chef de la sûreté de Tourcoing, dirigea ses investigations. Or, le fiancé de Mlle Dujardin n'attendit pas que la police le fît mander. Il se présenta de lui-même et il n'eut aucune peine à justifier des rapports corrects et infiniment purs qu'il avait eus avec sa fiancée.

Alors ? Qui en dehors du fiancé entretenait des relations coupables avec Mlle Dujardin ?

Qui ? On chuchote que la malheureuse avait une liaison avec un homme marié, habitant Mouveaux ou les environs. On les aurait aperçus au cours de promenades, au long du canal de Roubaix et ailleurs.

C'est un point que la police s'efforce d'éclaircir et cela ne lui sera pas difficile, car à l'heure où nous écrivons, si nous n'étions tenu par notre habituelle réserve, nous pourrions donner plus de précisions.

POINTS MYSTÉRIEUX

Reste la tenancière du débit, Mme Baty, née Stéphanie Herry.

Sa version est déconcertante. Il est certain qu'une perquisition immédiate chez Mme Baty devait ou la mettre hors de cause ou la placer en face de l'évidence. Car il convient de noter que Mlle Dujardin a séjourné au moins trois heures dans l'estaminet Baty. De quel temps s'est-il écoulé entre le moment où M. le docteur Leduc, appelé à constater le décès, refusa le permis d'inhumer et la mise en branle des services de la Sûreté ?

Ce temps, en tous cas, pouvait permettre de faire disparaître des traces suspectes. Et, on ne pouvait donc espérer rien trouver de compromettant dans l'estaminet Baty après tant de temps écoulé entre la venue de Mlle Dujardin et l'enquête de police.

Dans le quartier de la rue Ma-Campagne, des bruits circulent aussi. Ils sont plutôt défavorables à Mme Baty.

Il convient d'ajouter, cependant, que la locataire de Mme Baty et les pensionnaires, sont unanimes à déclarer que la porte de la chambre où Mlle Dujardin fut étendue sur un lit, resta constamment ouverte jusqu'à la venue de l'auto.

M. Flameut, commissaire, chef de la Sûreté, continue ses investigations avec beaucoup d'activité. Son rôle est très difficile, en raison de l'information tardivement ouverte, et elle ne pouvait l'être avant.

Les recherches s'aiguillèrent sans doute du côté de l'ami de Mlle Dujardin, qui, découvert, pourra peut-être indiquer bien des choses. Car il est vraisemblable qu'il était au courant et de l'état de la jeune fille et de ses intentions.

A LA COUR D'APPEL DE DOUAI
UN AUTOMOBILISTE DE MARLES-LES-MINES CONDAMNÉ

On se souvient que M. Poinsot, ingénieur principal aux Mines de Marles, avait, à Bruay-en-Artois, le 16 décembre dernier, dans un accident d'auto, causé la mort de Mme Jeanne Demart, épouse Guyot, 19 ans, mère d'un enfant de trois mois.

Le tribunal de Béthune avait condamné M. Poinsot à trois mois d'emprisonnement sans sursis, à payer au mari de la victime 100 000 francs de dommages-intérêts et à servir à l'enfant, sa vie durante, une pension de 4.000 fr. M. Poinsot avait fait appel de ce jugement.

Le 25 mai, la Cour de Douai a statué sur cet appel. M. Poinsot s'était fait défendre par deux avocats de grand talent : Me Soland, avocat près la Cour de Douai, et Me Justin Godard, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien ministre.

Me Randoux, avocat du barreau de Béthune, a su montrer à la Cour ce que M. Guyot et sa petite fille ont perdu par la mort de l'épouse et de la mère.

La Cour a confirmé le jugement du tribunal de Béthune en réduisant toutefois la rente de l'enfant à 3.000 francs.

Les Fêtes de la Grande Kermesse

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le mouvement en ville

Dès samedi matin ce fut rue Faidherbe et dans les environs de la gare de Lille un mouvement de va et vient continu. Beaucoup de Lillois profitant du beau temps et des jours de congé qui leur sont octroyés à l'occasion de la Pentecôte envahirent les trains se dirigeant vers la mer ou la campagne. Par contre beaucoup de personnes habitant le Nord de la France et la Belgique arrivèrent à Lille. A six heures du soir on comptait environ 30.000 départs et 48.000 arrivées.

L'arrivée des congressistes

Toute la journée, les Congressistes-musiciens arrivèrent à Lille. A 16 heures, au siège du Comité, Bar Continental, eut lieu la réunion de la Commission de la vérification des finances, sous la présidence de M. Léon Manaut, président de la Fédération entouré de MM. G. Housieaux, Déhelle, Duhamel, Leignel, Mouton, Plancot, membres de la Commission. Cette vérification fut tout à l'avantage de la Commission des finances. Des félicitations lui furent votées.

A 17 heures se déroula au même local la réunion du comité fédéral pour les travaux préparatoires du Congrès. Prirent part à ces travaux : MM. Léon Manaut, président, vice-président de l'Orphéon « Les Crick-Sicks » de Tourcoing ; Eugène Gaudefroy, vice-président pour le Pas-de-Calais ; Georges Housieaux, administrateur ; Emile Camys, secrétaire-rapporteur général ; Georges Carpentier, trésorier ; membres : Buridant, Capelle, Carpentier, Darcq, Dubouchet, Gallois, Guillement-Billet, Lacoste, Lamy, Mouton, Plancot, Rousse, Castelain, Copin, Delattre, Doye, Dransart, Gombert, Heutin, Leignel, Morel, Trognon, etc...

Réception, illuminations, concerts

A 19 h. 30, dans le magnifique foyer du Grand Théâtre Opéra de Lille, M. Roger SALENGRO, maire de Lille, entouré de son Conseil municipal et de la Commission des fêtes, présidée par M. Coolen, conseiller municipal, délégué adjoint aux fêtes, recevait solennellement le comité d'organisation du XXe Congrès de la Fédération

LE BUREAU DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS MUSICALES DU NORD & DU PAS-DE-CALAIS

En bas : MM. Léon MANAUT, Président ; Henri CHAVATTE, et Eugène GAUDEFROY, Vice-Présidents. — En haut : MM. Emile CAMYS, Secrétaire-Rapporteur général ; Georges HOUSIEAUX, Administrateur ; Georges CARPENTIER, Trésorier ; Achille LAUT, Commissaire général.

des sociétés musicales, ayant à sa tête M. Léon Manaut, président. Des discours de bienvenue, des remerciements, des souhaits de pleine réussite furent échangés.

M. Roger SALENGRO, maire de Lille, s'exprime en ces termes : « C'est pour moi un devoir et une joie de vous souhaiter la bienvenue la plus cordiale. D'un commun accord nous avons travaillé pour mettre au point des fêtes dignes de votre Fédération et de la ville de Lille.

Demain, tout fait espérer, le beau temps aidant que nous verrons affluer la foule des grands jours.

Votre 20e Congrès Fédéral qui est en même temps votre 25e anniversaire de fondation aura un grand succès, j'en suis convaincu. Vous êtes, Messieurs, de fervents partisans des œuvres sociales d'entr'aide mutuelle, et vous l'avez prouvé. Soyez-en félicités.

Laissez-moi en terminant vous dire la gratitude de la ville de Lille à votre Conseil d'administration. Au nom de notre ville, je prie M. Léon Manaut, votre président, d'accepter la médaille d'honneur de Lille, celle que nous donnons aux rois et aux reines qui nous viennent visiter ».

M. Léon MANAUT remercia chaleureusement le maire de Lille de son accueil, au nom des 600 sociétés et des 45.000 adhérents que groupe la Fédération. Il fit ensuite l'éloge de MM. Coolen, adjoint aux fêtes, Desrousseaux, chef du service des fêtes à la Mairie, et termina en déclarant « C'est pour nous un honneur de venir à Lille. Demain nos sociétés rempliront votre ville d'harmonie, symbole de cette harmonie qui doit régner dans tous les cœurs ».

Pendant ce temps, sur la Grand'Place illuminée magnifiquement et toute parée de l'éclat de plus de 10.000 lampes électriques, avait lieu un superbe concert donné par la Musique municipale dirigée de main de maître par M. Paul Lalgre, par l'Union Chorale des P. T. T., conduite savamment par M. Capelle. Les grands noms de Beethoven, de Saint-Saëns, de Léo Delibes, notamment, figuraient au programme de cette belle audition qu'une foule nombreuse était venue applaudir.

La journée de dimanche

Voici le programme de la journée de dimanche : à 9 heures, Grand Théâtre vingtième Congrès de la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais. Ci-après le programme : I. Musique municipale : 1. Saint-Saëns : Phaëton ; 2. Lalo : Rapsodie Norvégienne.

II. Conservatoire : classe supérieure de violoncelle. 1. Hadyn : concerto ; premier mouvement ; 2. Dunckler : la Fileuse.

De 9 h. 30 à midi, salle d'honneur, Mairie provisoire, réception par le Maire de Lille, son Conseil et la Commission des Fêtes, du bureau de chaque société adhérente au Festival International de Musique.

A 11 h. 45, Perron du Grand Théâtre, remise du fanion fédéral à la Musique Municipale de Lille, par une délégation de la Société des Orphéonistes d'Arras.

A 13 heures, salle des fêtes de Familia, 27, rue de Béthune, banquet unissant le Conseil municipal, la Commission des Fêtes et le Conseil d'administration de la Fédération des sociétés musicales.

FESTIVAL INTERNATIONAL

A 14 heures, boulevard des Ecoles, rassemblement des sociétés musicales. A 14 h. 30, contrôle sur place. A 15 h. précises, départ.

Le cortège empruntera l'itinéraire ci-contre : boulevard Papin, place Simon-Vollant, rues de Paris, des Manheliers, Grand'Place. Après avoir défilé devant le Maire de Lille et son Conseil, les sociétés se rendront aux 34 emplacements répartis dans les différents quartiers où elles se feront entendre.

On sait que le Festival est doté de 55.000 fr. de primes : 1. adhésions rapides ; 2. individuelles aux sociétaires ; 3. participation ; 4. aux chefs ; 5. d'éloignement.

FÊTE DE NUIT GRAND'-PLACE

Kermesse Flamande, rue Pierre-Legrand, place du Prieuré.

A 21 h. 30, Grand'Place, grande fête de nuit. Pantomimes par les sections d'éducation physique de Lille. Ci-dessous le programme :

1. Section du Vieux-Lille : ballet de Sylvia ; 2. Sélection de Wazemmes-Esquermes-Vauban : ballet espagnol ; 3. Section du Centre : Hérodiade ; 4. Section de Fives-Saint-Maurice : Sur un marché persan.

De 20 h. 30 à 24 heures, bal à grand orchestre. Illuminations électriques : douze projecteurs ; 10.165 lampes. Embrasement de la Déesse.

RÉCEPTION A LA MAIRIE

Le maire de Lille et son Conseil recevront aujourd'hui, à midi, salle d'honneur, Mairie provisoire, les représentants de l'Administration et du Personnel de la commune de la Louvière.

POUR NOS VIEUX

A la demande de M. Roger Salengro, député-maire de Lille, l'Administration des Hospices a consenti à reporter aujourd'hui et demain, la rentrée : 1. des incurables à 21 heures ; 2. des vieillards des hospices Comtesse, François-Baes, Gantois, Général, à 22 heures.

La Brasserie se modernise

Les nombreux Lillois qui fréquentent le centre de la ville n'ont pas manqué de remarquer que le Siège Social et les bureaux des Brasseries Motte-Cordonnier sont maintenant transférés dans un vaste immeuble à l'angle du boulevard de la Liberté et de la rue de Tenremonde.

L'extension et l'activité toujours plus grandes des affaires de cette Brasserie, très moderne malgré la date si lointaine de sa fondation, nécessitaient en effet une installation beaucoup plus large de ses services.

D'autre part, l'on comprend que la firme Motte-Cordonnier, la plus importante Brasserie de fermentation basse du Nord de la France, ait voulu mettre à la disposition du public des bureaux vastes et bien organisés, et il est bien évident que les nombreux clients, locataires et fournisseurs de cette importante maison ne manqueront pas d'apprécier les facilités nouvelles que leur donne la situation très centrale de ses bureaux, où nous savons qu'ils trouveront toujours l'accueil le plus courtois et le plus empressé.

Le pacte contre la guerre

Le Président du Conseil Japonais a remis à l'ambassadeur des Etats-Unis la réponse japonaise au projet de pacte bannissant la guerre.

Le contenu, dans ses grandes lignes, en est le suivant :

1° Il est admis que le traité n'affectera pas les mesures militaires que le Japon peut envisager comme nécessaire à sa défense. Avec cette admission, le Japon sera heureux d'accepter le projet américain ;

2° C'est pourquoi le gouvernement japonais est aussi désireux que les Etats-Unis de réunir une conférence aussitôt que possible ;

3° Le gouvernement ne pense pas que le traité proposé soit en opposition avec le covenant ou le traité de Locarno.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Assez beau, nuageux avec éclaircies ; vent de nord-est. Température en faible hausse.

LE SCANDALE DE BAILLEUL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il ne paraît pas affecté et porte beau. Moulé dans un pardessus de bonne coupe il a l'allure dégagée, et sans la chaîne qui lui étreint le poignet, on ne devinerait jamais l'inculpé !

UN PEU D'HISTOIRE

Dès son arrivée, Dumez fut introduit dans le cabinet du juge d'instruction.

Il était assisté par ses avocats : Me Dhligent, du barreau de Lille et Dubuisson.

Sur la demande du magistrat, Dumez fit sa biographie.

Sans toutefois remonter à son âge le plus tendre, il raconta qu'il avait fait ses études au Collège de Bailleul.

Puis il collabora quelque peu au « Cri des Flandres » et fut le disciple de l'Abbé Lemire. Natalis tâta aussi quelque peu du Code, car il prit des inscriptions à la Faculté de droit de Lille. Ajoutons que ces études ne furent sanctionnées par aucun diplôme.

Entre temps, Dumez avait accompli son service militaire. Libéré en 1913, Dumez s'était initié à la politique en faisant campagne pour l'abbé Lemire.

Puis ce fut la guerre : notre homme partit le 3 août, rejoignit le front, contracta une typhoïde en novembre 1915 et fut évacué à Limoges où il demeure un an ; il repartit au front et en 1918 fut blessé au pied. Encore une fois, ce fut le retour au dépôt où le trouva l'armistice.

1919 : Retour au foyer... élections municipales, Dumez devient maire de Bailleul, c'est aussi bientôt la création de la coopérative... Dumez devient escroc !

Ainsi qu'on le voit, cet interrogatoire n'eut pas un intérêt capital et il se termina assez tôt. Il manquait alors l'incident, la note amusante : elle ne manqua point. Dumez, aussitôt son « entrevue » terminée, fut reconduit dans son taxi ; pas de chauffeur ! Coups de trompe, appels... rien... Où plutôt si le chauffeur ne vient pas, mais le public s'attroupe. Après un moment d'attente on décide de rentrer en attendant que le conducteur se décide à revenir.

Un quart d'heure plus tard, voici le chauffeur qui revient tranquillement du café et Dumez peut filer. Une foule considérable stationnait alors devant le Palais, elle ne manifesta aucune émotion au passage de l'inculpé : simple curiosité de badauds.

Cependant, Natalis ne perd pas le Nord et présente assez habilement sa défense. Voici ses arguments : Il aurait pris en mains la Coopérative et conçu l'ambition de faire accomplir des bénéfices aux sinistrés en faisant fructifier leur argent dans ses entreprises industrielles.

Quelle philanthropie et quel désintéressement !

Ces affaires marchèrent bien, puis vinrent à battre de l'aile et enfin la catastrophe devenant imminente, il aurait perdu la tête et joué pour essaper de sauver la situation, et ce fut la culbute.

Bref, ainsi qu'on le voit, c'est un philanthrope qui a joué de malchance. Attendons l'instruction.

DÉFILÉ DE TÉMOINS

Au cours de l'après-midi, M. Delattre a entendu M Liefooghe, le père du jeune aveugle, dont le petit capital fut « utilisé » par Dumez. Le brave homme n'a fait que confirmer les déclarations antérieurs. Il a raconté cette pénible histoire que nous avons dite il y a une huitaine. De cette déposition il n'est ressorti que quelques détails ; la somme disparue s'élève à 19.345 francs. Elle fut versée purement et simplement à l'Entreprise des Tuileries et Céramiques et figure dans cette comptabilité aux « prêts divers ».

Pour être complet, ajoutons que vendredi M. Delattre avait entendu M. Beheydt, ancien bailleulois, habitant Malo-les-Bains et M. Hemar, comptable de Drumez.

La première déposition fut dénuée de tout intérêt. La seconde n'apporta elle aussi que des précisions aux faits déjà connus.

La semaine prochaine, les interrogatoires se succéderont, plus rapprochés.

A. BOIDIN.

TROIS VICTIMES D'UNE GRAVE COLLISION D'AUTOS A HESDIN

Vers 16 h. 30, une torpédo 6 chevaux, pilotée par M. Jules Baudel, cultivateur à Yvrencheux (Somme), venant de la Direction d'Auchy-lez-Hesdin, arrivait à Hesdin, au boulevard de l'Alouette et le conducteur ne se rendit pas compte de la liberté de la route nationale avant de la traverser.

Au même instant qu'il s'engageait sur celle-ci, arrivait de la direction de Saint-Pol, et se dirigeant vers Hesdin, une conduite intérieure 20 chevaux, pilotée par le chauffeur Camille Desever, au service des Etablissements Bernard et Cie, de Lomme-lez-Lille. Un choc violent se produisit entre les deux voitures. Toutes les deux furent très fortement endommagées.

L'un des occupants de la dernière voiture, Mme Emile Bernard habitant Paris, fut blessée à l'œil gauche, au bras gauche et au poignet ; par contre, les occupants de l'autre voiture furent plus grièvement blessés.

M. Baudel se plaint d'une douleur dans la région sous-thoracique droite. Quant à sa grand'mère, âgée de 75 ans, Mme Vve Masse, demeurant à Canlers, a dû être transportée à l'Hôpital d'Hesdin, où elle devra vraisemblablement subir l'opération du trépan. Son état est très grave ; on craint une issue fatale.

Deux accidents d'aviation ont fait six victimes

Un petit avion commercial de la ligne Dortmund-Francfort s'est écrasé sur le sol, à 8 h. 15, près d'Elberfeld.

L'appareil a pris feu. Le pilote et deux passagers ont été tués et un autre est blessé.

D'autre part, on mande de Varsovie qu'hier aux environs de Pulawy, un avion militaire qui se préparait à atterrir, a touché la cime d'arbres et s'est brisé. Les deux aviateurs ont été tués.

131 BARILS D'OR POUR LA BANQUE DE FRANCE

Le paquebot « Ile de France » est arrivé au Havre. Il avait à bord 131 barils d'or d'une valeur de 10.657 850 dollars pour la Banque de France qui ont été expédiés à Paris par le train transatlantique.

Le mystérieux crime de Paris-Plage

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

LA MÉSAVENTURE D'UN EX-DÉTENU

Ce jour-là, en effet, devant Etaples et une Canche à demi-vidée par suite de la marée basse, un individu à mine patibulaire tentait de la traverser.

Soudain, l'homme perdant l'équilibre, tomba dans l'onde amère. Il appela au secours. Un « patron » arriva et le fit monter en barque. L'homme avait faim. Le marin lui donna un peu de pain que le quidam mystérieux dévora à pleines dents. Puis, après avoir touché le rivage, il partit vers Boulogne. Son visage émacié, son teint pâle, sa démarche gauche en eurent vite fait un suspect.

La gendarmerie d'Etaples prévint le commissariat de police de Paris-Plage et une poursuite s'organisa. Finalement le suspect fut rejoint à Condette, soit à environ 20 kilomètres d'Etaples. Il était juché sur un camion-auto. On l'interrogea, mais il eut rapidement prouvé qu'il était sorti de prison la veille.

Encore une fausse piste !

L'ENQUÊTE

Hier, les policiers ont poursuivi leur enquête. Il n'en est résulté rien de nouveau.

Des rumeurs courent à Paris-Plage. Elles feront, aujourd'hui dimanche, aux Courses, les frais des conversations.

On parlera beaucoup du « jeune homme blond » qu'on voit partout, mais qui reste insaisissable. Et pendant ce temps-là, la police continuera de multiplier ses efforts et de dépenser des trésors de patience et de persévérance pour essayer de faire apparaître la lumière.

UN « JEUNE HOMME BLOND » REMARQUÉ A ARRAS

Le bruit a couru hier à Arras, que l'insaisissable « jeune homme blond » dont on a parlé à propos de l'affaire de Paris-Plage, avait été vu dans le chef-lieu du Pas-de-Calais.

Ce bruit fut lancé par le tenancier du Café de la Terrasse, M. Martial Cadet, 45 ans, sis à l'angle des rues Abel Bergaigne et Emile Leergriet, où le pan coupé fait face aux voies de la Petite Vitesse du Chemin de fer du Nord.

Immédiatement, la police fut avertie et des recherches furent effectuées dans Arras et dans ses environs.

D'autre part, voici ce que M. Cadet nous a déclaré :

« Vendredi soir j'étais dans mon débit, je venais d'allumer l'électricité, il était environ 21 h. 10 quand je fus intrigué par les allures bizarres de deux individus qui longeaient la façade de mon café. Ils avaient l'air de regarder s'il y avait quelqu'un dans mon débit. Ils entrèrent et l'un d'eux, après s'être avancé de quelques pas demanda aussitôt : « Vous avez le journal d'aujourd'hui ? » Avant même de commander une consommation il se dirigea vers les journaux appendus à une cordelette tendue et saisit l'un de ceux-ci. Il se dirigea vers une table et se plongea dans la lecture du crime affreux de Paris-Plage. Ma femme, qui l'observait avait été étonnée de ce désir de lire un journal à cette heure et me fit un appel du pied ».

M. Cadet a dit en outre : « J'ai bien remarqué leur tenue et Mme Cadet a confirmé ses dires : « Il avait la figure tirée », le teint pâle le plus blond : Il était coiffé d'une vieille casquette de marinier de teinte bleue à visière cassée. Il paraissait âgé de 25 à 30 ans, portant une veste en lustrine noire et un pantalon de velours noir.

La taille était de 1 m. 65 à 1 m. 70.

Son compagnon était âgé d'environ 20 à 22 ans, il était vêtu d'un veston gris usagé et coiffé d'une casquette du même ton.

C'est après avoir lu le signalement du « blond inconnu » dans les journaux que les époux Cadet ont cru l'avoir reconnu dans l'un des deux individus en question.

Etant ivre, un chauffeur de Fouquières-lez-Lens, provoqua 2 graves accidents à Lille

Hier, vers 13 h. 30, un grave accident d'auto s'est produit à Lille.

Une automobile, pilotée par le chauffeur Appolinaire Calonne, 30 ans, marchand de tissus, rue Cantraine, à Fouquières-lez-Lens, parcourait la rue Manuel. Le conducteur, qui se trouvait en état d'ivresse, ne semblait plus maître de sa direction et faisait faire à son véhicule des embardées terribles.

Arrivé à hauteur de la rue Louis-Faure, Calonne renversa une voiturette de livraison de boulangerie, que conduisait M. Marcel Lautier, 22 ans, garçon boulanger, rue Léon-Gambetta, à Lille.

Puis l'auto, montant sur le trottoir, renversa et passa sur le corps d'un brave homme, M. Edouard Vandame, 63 ans, galochier, 12, rue d'Austerlitz, 12, à Lille, qui regagnait son domicile.

Enfin, voulant prendre la fuite, le conducteur ivrogne alla tamponner l'auto de M. Jean Demeyer, marchand de beurre à Saint-André, qui stationnait un peu plus loin, et se trouva ainsi dans l'obligation de s'arrêter.

Des témoins de l'exploit du chauffeur Calonne, s'empressèrent au secours des victimes et prévinrent la police.

M. Vandame, qui fut relevé avec les deux jambes fracturées, fut transporté dans un état grave à l'hôpital de la Charité. Quant à M. Lautier, qui portait des contusions multiples, il put regagner son domicile après avoir été pansé.

M. Baumelou, commissaire de police, se rendit sur les lieux de l'accident, et procéda à une rapide enquête.

Calonne, qui se trouvait en état d'ébriété, fut mis en état d'arrestation et sa voiture fut conduite en fourrière.

Le Parquet, avisé de cet accident, confia l'instruction de cette affaire à M. Glorian, juge d'instruction. Ce magistrat délivra un mandat de dépôt contre Canonne, qui fut écroué, dans la soirée, à la maison d'arrêt de Lille.

UNE GRANDE BATAILLE ENGAGEE EN CHINE

Selon une dépêche de Pékin, la masse des armées mandchoues est engagée dans une bataille contre les Sudistes. Bien que 65.000 hommes aient été désignés pour défendre Tien-Tsin et Pékin, il existe en outre une réserve de 25.000 hommes.

Le plus fort de la bataille semble être près de Pao-Ting-Fou, d'où 1.500 blessés sont arrivés à Pékin.

La 50e Fête Fédérale de Gymnastique à Calais

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

LE CHAMPIONNAT D'HONNEUR

L'appel des gymnastes a lieu à 6 h. 45, puis les champions de France commencent les exercices réglementaires des éliminatoires.

Le public, composé surtout de sportifs, ne ménage pas ses applaudissements. Les prouesses aux barres fixes et les sauts au cheval d'arçon ne manquent pas.

A 11 heures, le championnat est terminé.

LES CONCOURS SCOLAIRES

Pendant ce temps, les délégations scolaires de France se livrent, en un autre emplacement du stade, aux exercices préliminaires, sur barres fixes et parallèles, de saut, de jet de la boule, de grimper à la corde, de courses, de courses de relais et de haies, inscrits pour les concours scolaires.

LES CONCOURS MILITAIRES

De même ont lieu les concours militaires, auxquels participent des représentants de nos vingt corps d'armée.

LES CONCOURS DE NATATION

A 8 heures, la température de l'eau n'étant pas suffisamment élevée, les concours de natation scolaires n'eurent pas lieu.

Les concours militaires eurent lieu le soir à 17 heures et les excellents nageurs se firent notamment applaudir dans d'impressants plongeons.

LES RÉUNIONS DE LA MATINÉE

A 9 heures, les membres du jury d'études, composé de délégués des comités d'organisation des fêtes fédérales d'Angers 1927 et d'Orléans 1929, tenaient une réunion à la mairie et y échangeaient leurs points de vue sur l'organisation de la prochaine fête fédérale.

De son côté, le Comité supérieur consultatif des Associations régionales de Gymnastes se réunissait également à l'Hôtel de Ville, à 10 h. 30.

UNE VISITE DU STADE

A 9 heures, tous les membres du jury se rassemblaient à l'école de la rue d'Oran et visitaient le stade sous la conduite de M. Capelle, secrétaire général de la 50e Fête Fédérale.

L'ARRIVÉE DE M. PEYTRAL, PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais, est arrivé à 16 heures à Calais en automobile, venant d'Arras.

Il gagna directement le stade Lesieur, où il fut accueilli par M. Léon Vincent, député-maire ; M. Moreau, sous-préfet, et les autorités civiles et militaires.

Programme d'aujourd'hui

A 5 heures 45 : rassemblement des membres du jury au Stade.

De 6 à 12 heures : Concours des sections spéciales et individuels.

De 7 à 11 heures 30 : Continuation du concours de tir (délégations et individuels).

De 8 à 11 heures : Concours de natation (délégations scolaires, équipes des Sociétés et individuels).

De 14 à 17 heures 30 : Continuation du concours des sections spéciaux et individuels. Continuation des concours de tir (délégations et individuels).

De 15 à 18 heures : Continuation des concours de natation (équipes et individuels).

A 16 heures 45 : Rassemblement des Sociétés avec leur drapeau dans les vestiaires pour les mouvements d'ensemble généraux. Les Sociétés se placeront dans l'ordre de leur numéro d'adhésion.

A 17 h. 30 : Mouvements d'ensemble généraux en musique.

Sans nouvelles de "l'Italia"

Un télégramme envoyé de Kingsbay samedi à 8 heures, dit que l'on est toujours sans nouvelles de l'« Italia ». Le vent, qui soufflait fortement d'ouest-nord-ouest, a molli. Le vapeur « Cita di Milano » prend à son bord 150 tonnes de charbon et sera prêt à appareiller dimanche, mais les personnes expérimentées estiment que le navire italien ne peut rien faire, une barrière de glace s'étendant du nord du Spitzberg à l'île Nordost.

AU SECOURS DU DIRIGEABLE

Répondant à une demande formulée par le ministre d'Italie, le gouvernement norvégien a déclaré qu'il prenait dès à présent en considération la question d'aide et d'assistance à prêter au général Nobile.

Pour la famille nombreuse Valenduc de Verlinghem

Les souscriptions que nos lecteurs nous envoient pour la malheureuse famille Valenduc continuent à nous arriver régulièrement et nous remercions bien vivement tous les généreux donateurs.

Le total des listes précédentes s'élevait à ..... fr. 2.715 90

Voici la septième liste :

Victor O. Plouvier, Sainte-Catherine-lez-Arras	9 00
Collecte faite parmi les clients et amis du Café Moraux, Fosse N° 2, à Quiévrechain	60 00
M. F. Arras, pour la santé et le bonheur de ses trois enfants	30 00
D'une personne qui a de la peine, à Douai	5 00
Gumez-Tison, à Trith-Saint-Léger	10 00
Quête faite par un mutilé chez Laperre, à Saint-André	20 00
Marraine, Hector, Julia, Hameau du Sapin Vert, à Wattrelos	15 00
Mme Constant-Dumont, herboriste à Mortagne-du-Nord : 1 colis d'objets hygiéniques pour les petits enfants. Valeur	50 00
	199 00
Total à ce jour ..... fr.	2.914 90

FEUILLETON DU 27 MAI 1928. — N° 42

Ne lui eût-il pas fait sa confession tout entière ? N'eût-il pas pleuré dans ses bras en lui demandant conseil et appui devant l'effroyable catastrophe sous le poids de laquelle il s'affaissait ?

Ne devait-il pas la même confiance à l'ami généreux qui lui témoignait tant de bonté ?

Georges se leva, et après un coup d'œil jeté sur l'enfant qui continuait à dormir dans le petit lit blanc, il ferma doucement la porte.

Puis il revint vers le père de Cécile.

— Ecoutez, monsieur Brunemont, dit-il d'une voix altérée, il faut que je vous parle à cœur ouvert.

— Comme vous me dites cela ! Il s'agit donc de quelque chose de grave ?

— De très grave et de terrible !... C'est une confession que j'ai à vous faire. La confession non pas d'un crime, — je n'en ai pas sur la conscience, — mais d'une faute que j'ai commise envers vous. Oui ! j'ai péché contre l'amitié en gardant le silence vis-à-vis de vous. Je ne vous ai dit qu'une faible partie de la vérité. Je vous la dois tout entière, si pénible, si humiliant pour moi que soit l'aveu !

Brunemont leva ses yeux rayonnant de bonté vers le fugitif.

— Inutile de rien me dire, mon enfant, fit-il d'une voix très douce.

— Pourquoi ?

— Parce que je sais tout.

Davenesle fit un mouvement en avant, les bras tendus.

— Vous savez ?...

— Oui. J'ai lu les journaux de France. Je suis au courant du malheur qui vous a frappé. J'en connais tous les détails.

— Vous avez appris l'accusation qui pèse sur moi ?

— Oui.

— Mon arrestation ?

— Oui.

— Les charges qui m'accablent ?

— Oui.

— Mais vous n'y avez pas cru ?...

— Pas un instant. Le fils de mon ami Pierre Davenesle n'est pas un voleur. Il n'y a, du reste, qu'à regarder vos yeux pour être certain de votre innocence. C'est là que le plus souvent les juges d'instruction devraient puiser leur conviction.

— Alors, quand je vous ai télégraphié ?

— J'ai encore mieux compris en lisant le nom d'emprunt dont vous avez signé votre dépêche.

— Et vous m'avez donné asile quand même ?...

— Ce qui aurait été une joie en d'autres circonstances devenait un devoir pour moi aujourd'hui. Et c'est mon devoir, maintenant aussi, mon cher enfant, de vous dire : « Hâtez-vous, le temps presse. » Et soyez tranquille pour votre petite fille. Vous avez doublement besoin qu'elle vive. N'ayez pas de crainte, nous la conserverons !

— Ah ! monsieur Brunemont, fit Georges, des yeux duquel coulait un flot de larmes, mon père avait bien raison de dire que vous êtes le meilleur homme de la terre !

Et, sanglotant, il tomba dans les bras du brave homme qui le tint étroitement serré contre sa poitrine.

XVI

FILAGE

Le directeur de Mazas dépouillait son courrier du soir avec la conscience d'un administrateur modèle, lorsqu'il poussa tout à coup une exclamation de surprise quelque peu goguenarde.

— Ma foi ! voilà qui est plus fort que de jouer au bouchon, et, décidément, comme étourderie, ces messieurs du parquet dépassent toutes les bornes !

Se tournant vers son secrétaire qui travaillait à une table voisine de la sienne :

— Savez-vous ce que je reçois ?

— Non, monsieur le directeur.

— Un ordre d'extraction pour envoyer demain matin au Palais de justice, afin d'y être interrogé, un prévenu dont on m'a envoyé avant-hier la levée d'écrou à la suite d'un non-lieu !...

Le secrétaire haussa les épaules avec ce sourire un peu servile des subalternes à l'endroit de leurs supérieurs, quand ceux-ci leur signalent une bévue commise dans un autre service.

Le directeur, tout en continuant à prendre connaissance du fatras administratif qui lui passait sous les yeux, ajouta non sans ironie :

— J'ai précisément besoin d'aller au Palais de justice demain. J'expliquerai à cet excellent M. Mégrigny que son inculpé a été relaxé d'après ses propres instructions. Donnez-moi, je vous prie, les pièces justificatives. Il s'agit du détenu Davenesle.

Le secrétaire fouilla dans un carton et remit à son chef les papiers que celui-ci réclamait.

Le lendemain matin, le fonctionnaire se faisait annoncer chez M. Mégrigny.

M. le juge d'instruction était quelque peu fatigué.

Malgré l'austérité de son caractère, il s'était laissé aller à danser une partie de la nuit, — car il avait des prétentions à la valse, — dans un salon très mondain de la haute finance.

Son teint quelque peu défait et ses yeux cernés trahissaient le manque de sommeil. Son humeur généralement atrabilaire ne devait pas probablement y gagner.

— Bonjour, cher monsieur, dit-il de sa voix brève. Qu'est-ce qui me vaut le plaisir de votre visite ?

— Monsieur le juge d'instruction, répondit le directeur avec une courtoisie parfaite, je viens vous voir afin de vous signaler une légère confusion.

— Laquelle ? fit brusquement le magistrat du ton rogue d'un caissier à qui vous rapportez obligeamment un billet de banque qu'il vous a donné en trop, et qui s'apprête à ne pas vous remercier.

— Oh ! il ne s'agit que d'une petite erreur.

— Parlez ! dit M. Mégrigny de plus en plus renfrogné.

Mais cette mauvaise humeur ne semblait pas influencer le fonctionnaire du service pénitentiaire, tout prêt à devenir un peu railleur.

— Eh bien, voici, monsieur le juge d'instruction... répliqua-t-il. Vous m'avez envoyé un ordre d'extraction concernant le nommé Davenesle.

— Parfaitement !... Davenesle... C'est la dernière fois... Je vais vous l'enlever définitivement, votre pensionnaire ; il va loger à la Conciergerie ; il y sera moins gâté que chez vous !

— Mais M. Davenesle n'est plus chez moi.

Le magistrat eut un sursaut.

— Plus chez vous ! Davenesle ! répéta